



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Voir dans le document/
See herein
NA
Québec
NA

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Loc de bonbonnes et gaz propane	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0130-19B017/A	Date 2020-04-29
Client Reference No. - N° de référence du client W0130-19B017	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTA-490-15721	
File No. - N° de dossier MTA-9-42274 (490)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-06-09	Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Sirois, Richard	Buyer Id - Id de l'acheteur mta490
Telephone No. - N° de téléphone (514) 718-5993 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE 6769 NOTRE-DAME EST MONTREAL Québec H1N2E9 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6

Delivery Required - Livraison exigée Voir doc.	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2 BESOIN	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	4
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	12
6.2 BESOIN	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.4 DURÉE DU CONTRAT	12
6.5 RESPONSABLES.....	13
6.6 PAIEMENT	14
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	15
6.8 LOIS APPLICABLES	15
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	15
6.10 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	16
ANNEXE « A » BESOIN	17
ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT	19
ANNEXE « C » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	21
ANNEXE « D » LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS	22

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de proposition (DDP) ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'Annexe « A ».

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions.

Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région du Québec de TPSGC

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante :

TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **dix (10)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

- Section I : Soumission technique
- Section II : Soumission financière
- Section III : Attestations

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation financière

4.1.1.1 Évaluation financière (Annexe « B ») Base de paiement

Prix payé par le soumissionnaire à son fournisseur (producteur)

Le prix du propane du fournisseur doit correspondre uniquement au prix payé pour le propane auprès du producteur et doit inclure la taxe carbone.

Prix offert par le soumissionnaire (distributeur)

Le prix du soumissionnaire (prix avant l'ajout du prix du producteur) doit comprendre tous les frais de transport et déchargement, les frais de ramassage, livraison à destination, la taxe carbone ainsi que le profit. Le prix au litre devra également inclure le service après l'installation et le remplacement des pièces défectueuses.

4.1.1.2 Évaluation du prix-soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

1. Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise et les taxes applicables exclues.
2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
3. Les soumissionnaires doivent proposer des prix livré sur place (DAP) Montréal et St-Hubert (Voir Annexe « A ») selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. Les soumissions seront évaluées sur une base DAP.

4.1.1.3 Méthode de calcul utilisé (Annexe « B ») – Base de paiement

Afin de déterminer le prix le plus bas, la méthode de calculs se fera comme suit :

1. Le prix du distributeur (ne pas inclure le prix du producteur) **sera multiplié par 2900 litres** (montant correspondant à la moyenne de consommation par mois) – (Partie 1 de l'Annexe « B » - Base de paiement).
2. Le prix à la Partie 2 est le prix par cylindre/mois. **Ce montant sera multiplié par les quantités estimées.**
3. Le prix à la Partie 3 est le prix par cage/mois. **Ce montant sera multiplié par la quantité estimée.**
4. Les prix obtenus à la Partie 1, Partie 2 et Partie 3 seront additionnés pour obtenir le montant total.

Pour les Parties 1, 2 et 3 de l'Annexe « B » - Base de paiement, aux fins d'évaluation financière, **un prix est obligatoire.** À défaut de se faire, la soumission sera déclarée non-recevable.

Les prix offerts pour la Partie 4 et la Partie 5 de l'Annexe « B » - Base de paiement, ne seront pas considérés dans l'évaluation, **mais ces parties doivent être remplies.** À défaut de se faire, la soumission sera déclarée non-recevable.

Exemple d'évaluation

PARTIE 1 – PROPANE (Quantité estimée pour cette région : 35000 litres / année)				Total pour évaluation
DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE / LITRE année(1) ferme	PRIX UNITAIRE / LITRE année (2) ferme	PRIX UNITAIRE / LITRE année (3) option	
Prix du distributeur seulement (prix qui sera ajouté au prix du producteur au moment de la facturation).	<u>0.20</u> \$ / litre	<u>0.20</u> \$ / litre	<u>0.20</u> \$ / litre	<u>1 740.00</u> \$
				<u>Le prix du producteur n'est pas évalué.</u>

Total pour l'évaluation (estimé sur 2900 lts)

(0.20\$+0.20\$+0.20\$) X 2900 lts = 1 740.00\$

PARTIE 2 – LOCATION RÉSERVOIR					Total pour évaluation
	QUANTITÉ ESTIMATIVE	ANNÉE (1) FERME	ANNÉE (2) FERME	ANNÉE (3) OPTION	
DESCRIPTION		PRIX / MOIS	PRIX / MOIS	PRIX / MOIS	
33.3 LBS	184 cylindres	<u>5.00</u> \$/CH	<u>5.00</u> \$/CH	<u>5.00</u> \$/CH	<u>2 760.00</u> \$
100 LBS	14 cylindres	<u>10.00</u> /CH	<u>10.00</u> /CH	<u>10.00</u> /CH	<u>420.00</u> \$

(5.00\$+5.00\$+5.00\$) X 184 cylindres = 2760.00\$

(10.00\$+10.00\$+10.00\$) X 14 cylindres = 420.00\$

PARTIE 3 – LOCATION CAGES					Total pour évaluation
	QUANTITÉ ESTIMATIVE	ANNÉE (1) FERME	ANNÉE (2) FERME	ANNÉE (3) OPTION	
DESCRIPTION		PRIX / MOIS	PRIX / MOIS	PRIX / MOIS	
	28 cages	<u>15.00</u> /CH	<u>15.00</u> /CH	<u>15.00</u> /CH	<u>1 260.00</u> \$

(15.00\$+15.00\$+15.00\$) X 28 cages = 1 260.00\$

Total Partie 1,2 et 3 (1 740.00\$ + 2 760.00\$ + 420.00\$ + 1 260.00\$) = 6 180.00\$

Grand total pour évaluation financières : **6 180.00\$**

N° de l'invitation - Solicitation No.

W0130-19B017/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W0130-19-B017

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

MTA-9-42274

Id de l'acheteur - Buyer ID

MTA490

N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée (Voir Annexe « D »)

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0130-19B017/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0130-19-B017

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-9-42274

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA490
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe «A», Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au _____ inclusivement ([Sera inscrit à l'octroi du contrat](#)).

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au fur et à mesure du besoin.

6.4.3 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus une (1) période supplémentaire d'une (1) année, du _____ au _____ ([Sera inscrit à l'octroi du contrat](#)), selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

6.4.4 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0130-19B017/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0130-19-B017

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-9-42274

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA490
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Richard Sirois
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

Téléphone : (514) 718-5993
Courriel : richard.sirois@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (Sera inscrit à l'octroi du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (À remplir par le soumissionnaire)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement – Frais remboursables - Limitation des dépenses

L'entrepreneur sera payé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, conformément à la base de paiement à l'annexe « B », jusqu'à une limitation des dépenses de _____ \$ ([Sera inscrit à l'octroi du contrat](#)). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

6.6.2 Limitation des dépenses

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de _____ \$ ([Sera inscrit à l'octroi du contrat](#)). Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a. lorsque 75 % de la somme est engagée, ou
 - b. quatre mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

selon la première de ces conditions à se présenter.

3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

6.6.3 Paiements multiples

Clause du Guide des CCUA [H1001C](#) (2008-05-12), Paiements multiples

6.6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

[C2505C](#) (2008-05-12), Propane – taxe provinciale sur les carburants exclue;

[C2000C](#) (2007-11-30), Taxes – entrepreneur établi à l'étranger.

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat ([Voir Annexe « C »](#))

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie de la **facture du producteur**;
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (À remplir par le soumissionnaire, Inscrire le nom de la province ou du territoire CANADIEN), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.10 Clauses du *Guide des CCUA*

[A2000C](#) (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien);

[A2001C](#) (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger);

[A9020C](#) (2006-06-16), Raccordement des cylindres;

[A9062C](#) (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes;

[B1505C](#) (2016-01-28), Transport des marchandises dangereuses/produits dangereux;

[D3010C](#) (2016-01-28), Livraison de marchandises dangereuses/produits dangereux;

[D3015C](#) (2014-09-25), Marchandises dangereuses/produits dangereux – conformité de l'étiquetage et de l'emballage.

[G1005C](#) (2016-01-28), Assurance – Aucune exigence particulière

ANNEXE « A » BESOIN

Fournir du gaz pétrole liquéfié (PROPANE) en vrac aux emplacements du ministère de la défense nationale (MDN) localisés dans la région du grand Montréal, au fur et à mesure des besoins.

Les besoins incluent :

- Fournir du propane au MDN ainsi que tout autre équipement requis pour la distribution du propane jusqu'aux bâtiments, si c'est le cas;
- Fournir et maintenir les réservoirs et bouteilles;
- La location de réservoirs, bouteilles et de cages ainsi que tous autres équipements requis; et
- Fournir les services d'inspection et de certifications sur les réservoirs et bouteilles appartenant au gouvernement fédéral.

ADRESSES ET EMPLACEMENTS

Montréal:

6363 rue Notre Dame Est
Montréal, QC H1N 3R2

St-Hubert:

4820 Leckie,
St-Hubert Qc. J3Z 1H4

Site de livraison	Bâtiment	Location Cage	Location Cylindre	Fréquence de livraison
Montréal	2 Nord	2	13 (33 lbs)	1 fois par mois
Montréal	3 Sud	3	19 (33 lbs)	1 fois par mois
Montréal	4 Nord	2	9 (33 lbs)	1 fois par mois
Montréal	5 Sud	1	7 (33 lbs)	1 fois par semaine
Montréal	6 Nord	2	10 (33 lbs)	1 fois par semaine
Montréal	7 Sud	2	17 (33 lbs)	1 fois par mois
Montréal	7 Ouest	1	8 (33 lbs)	Aux 2 semaines
Montréal	9 Sud	1	10 (33 lbs)	1 fois par semaine
Montréal	10 Sud	3	18 (33 lbs)	1 fois par semaine
Montréal	11 Nord	1	13 (33 lbs)	1 fois par mois
Montréal	13 Nord	1	13 (33 lbs)	1 fois par semaine
Montréal	220 Sud	1	11 (33 lbs)	1 fois par semaine
Montréal	Consol dépôt ZL20	3	17 (33 lbs)	1 fois par semaine
Montréal	RTC Laval (rue Bellerose)	2	6 (33 lbs)	Sur demande au besoin
St-Hubert	Hangar 3 Ouest	2	13 (33 lbs)	1 fois par mois
St-Hubert	34e Svc Alim	0	14 (100 lbs)	1 fois par mois au besoin

Les adresses susmentionnées sont les emplacements où se situent des services fédéraux qui ont, ou auront, besoin de propane en vrac et des services connexes.

D'autres emplacements peuvent être ajoutés pendant la durée du contrat et la fréquence de livraison est approximative.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0130-19B017/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0130-19-B017

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-9-42274

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA490
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Ajustements des prix – Propane en vrac – Annexes « B » - Partie 1

Le prix total du propane par litre indiqué dans la présente pour le propane en vrac pourra faire l'objet d'une majoration ou d'une diminution, selon les changements survenus dans le prix du propane du fournisseur (producteur). Toutes les factures émises au Ministère de la défense nationale devront être accompagnées par une copie du prix du producteur de propane. (à titre d'exemple : BP Canada Energy Company etc).

Calcul du prix du propane :

- a) Prix du producteur + **Prix du distributeur** = prix par litre.
- Le prix du distributeur comprend : transport et déchargement, frais de ramassage, livraison à destination, la taxe carbone et le profit.

Les frais suivants sont toujours indiqués séparément sur les factures :

- Prix par litre
- Frais des matières dangereuses
- Taxe de vente de biens et services (TPS)
- Taxe de vente du Québec (TVQ)

Les réservoirs/Bouteilles

Au terme de l'offre à commandes, la responsabilité revient au fournisseur de retirer, sans frais, les réservoirs et/ou les bouteilles qui leur appartiennent, de les vider et d'offrir un crédit au ministère-client pour le propane restant. Le crédit sera basé sur les prix du propane en vigueur lors du retrait.

Étiquetage

Les étiquettes apposées sur les bonbonnes doivent être conformes à la norme SIMDUT 2015. Pour plus d'informations, veuillez consulter les liens suivants :

- Commission des normes, de l'équité de la santé et la sécurité du travail : (SIMDUT)
<https://www.csst.qc.ca/prevention/reptox/simdut-2015/Pages/etiquette-fournisseur.aspx>
- Réglementation sur le TMD :
<https://www.tc.gc.ca/fra/tmd/clair-menu-497.htm>

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

RÉGION DU GRAND MONTRÉAL

L'offrant qui désire offrir le bien dans cette région administrative doit fournir des prix ou pourcentage selon le cas, pour toutes les grilles (parties 1 à 5) de l'annexe B1. À défaut de ce faire, la soumission sera jugée non recevable.

LA PARTIE 1, PARITE 2 ET LA PARTIE 3, SERONT CONSIDÉRÉES DANS L'ÉVALUATION FINANCIÈRE

PARTIE 1 – PROPANE (Quantité estimée pour cette région : 35000 litres / année)			
DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE / LITRE année(1) ferme	PRIX UNITAIRE / LITRE année (2) ferme	PRIX UNITAIRE / LITRE année (3) option
Prix du distributeur seulement. (sera ajouté au prix du producteur à la facturation seulement).	_____ \$ / litre	_____ \$ / litre	_____ \$ / litre Le prix du producteur ne sera pas évalué.

PARTIE 2 – LOCATION RÉSERVOIR				
	QUANTITÉ ESTIMATIVE	ANNÉE (1) FERME	ANNÉE (2) FERME	ANNÉE (3) OPTION
DESCRIPTION		PRIX / MOIS	PRIX / MOIS	PRIX / MOIS
33.3 LBS	184 cylindres	_____ \$/CH	_____ \$/CH	_____ \$/CH
100 LBS	14 cylindres	_____ \$/CH	_____ \$/CH	_____ \$/CH

PARTIE 3 – LOCATION CAGES				
	QUANTITÉ ESTIMATIVE	ANNÉE (1) FERME	ANNÉE (2) FERME	ANNÉE (3) OPTION
DESCRIPTION		PRIX / MOIS	PRIX / MOIS	PRIX / MOIS
	28 cages	_____ \$/CH	_____ \$/CH	_____ \$/CH

RÉGION DU GRAND MONTRÉAL (suite)

LA PATIE 4 ET LA PARTIE 5, NE SERONT PAS CONSIDÉRÉES DANS L'ÉVALUATION FINANCIÈRE.

PARTIE 4 PERTE OU BRIS IRRÉPARABLES

DESCRIPTION	PERTE OU BRIS IRRÉPARABLES (réservoirs appartenant au fournisseur)		
	Prix / Réservoir		
	Année ferme (1)	Année ferme (2)	Année Option (3)
33.3 LBS	\$	\$	\$
100 LBS	\$	\$	\$

PARTIE 5 – FRAIS DE MATIÈRES DANGEREUSES ET ESCOMPTE SUR LES PIÈCES

	Année ferme (1)	Année ferme (2)	Année option (3)
FRAIS DE MATIÈRES DANGEREUSES : (pour toute la durée de l'Offre à Commandes)	_____ \$	_____ \$	_____ \$
ESCOMPTE SUR LES PIÈCES : (en pourcentage, selon la dernière liste de prix au détail)	_____ %	_____ %	_____ %

***Le contrat sera octroyé en dollars canadiens.**

**** Les montant doivent-être indiqués avant taxes.**

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0130-19B017/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0130-19-B017

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-9-42274

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA490
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0130-19B017/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0130-19-B017

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-9-42274

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA490
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

INSCRIRE LE NOM COMPLET DES ADMINISTRATEURS EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

NUMÉRO D'ENTREPRISE – APPROVISIONNEMENT (NEA) : _____